

DEMANDE de gémiation éventuelle des deux écoles de St-Bernard pour la rentrée de Mars.

Le Maire donne lecture de la lettre que lui a adressée les Institutrices de St-Bernard (Montagne 17ème Km)

Montagne le 12 Mars 1952

Les Institutrices de St-Bernard (Montagne 17ème Km)

à Monsieur le Maire de Saint-Denis
S/c de l'Inspecteur Primaire

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir établir la gémiation des deux écoles de St-Bernard pour la rentrée de Mars.

Actuellement le hameau de St-Bernard comprend: une école des garçons à classe unique 89 élèves - une école des Filles à classe unique 96 élèves.

Notre tâche est très pénible.

En établissant la gémiation l'une des Institutrices prendrait le C.P. et l'autre le C.E. & M.

L'effectif serait ainsi réparti, en comptant les rentrées possibles:

C.P. : 115 = G. 55 - F. 60
C.E. & M. : 73 = G. 35 - F. 38

L'effectif est encore bien gros; mais le travail sera tout de même plus facile, le maître n'ayant à s'occuper que d'un cours à peu près homogène.

Nous espérons bien que notre demande sera acceptée et d'avance nous vous disons "Merci".

L'Institutrice de St-Bernard
Signé: Mme A. GRONDIN.

Le MAIRE: - Voici l'avis de l'Inspecteur Primaire.

Dans la situation actuelle des deux classes, la gémiation présente un grand intérêt au point de vue pédagogique. C'est même une nécessité.

Si deux classes supplémentaires sont créées (les travaux sont en cours actuellement) et sont assurées de fonctionner par la nomination de deux maitresses supplémentaires, la gémiation n'aura pas lieu d'être faite.

Toutefois, je demande au Conseil Municipal de prendre une délibération donnant son avis favorable de principe pour une gémiation éventuelle, au cas où les écoles ne devraient continuer à fonctionner qu'avec deux classes seulement, par suite, par exemple, de l'impossibilité de nommer de nouveaux maîtres./.

Signé: MARTIN.

Le MAIRE. - Vu l'effectif de l'école de St-Bernard et dans l'intérêt même des élèves j'estime que nous devons donner une suite favorable à la demande qui nous est présentée et voter le principe de la gémiation.

Je mets donc aux voix la proposition ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité